

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL  
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE  
DU 4 AVRIL 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 4 avril 2016 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Une quarantaine (40) de personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère et madame Line Lecours, conseillère formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION  
DE L'ORDRE DU JOUR  
2016-04-52**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016
- 4- Adoption de la liste des comptes
- 5- Correspondances
- 6- Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015
- 7- Approbation des états financiers 2015 de l'Office municipal d'habitation
- 8- Approbation de travaux majeurs capitalisables de l'Office municipal d'habitation
- 9- Avis de motion – Règlement numéro 741 – Règlement modifiant le règlement numéro 664 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1
- 10- Adoption d'une soumission - Marquage de chaussée
- 11- Adoption d'une soumission - Matériaux d'aqueduc surdimensionnement de la rue Jourdain
- 12- Adoption d'une soumission - Camion pick-up
- 13- Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications
- 14- Ajout d'un acheteur à la résolution 2016-03-49
- 15- Gouvernance scolaire
- 16- Résolution d'appui à la lettre transmise à monsieur le ministre Martin Coiteux aux maires des Municipalités interpellées – Dossier financement de certains équipements supra-locaux de la Ville de Shawinigan
- 17- Résolution de demande d'intervention de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Dossier des équipements supra-locaux de la Ville de Shawinigan
- 18- Autorisation de signature d'une entente concernant le transfert du territoire du hockey mineur vers l'association de Saint-Boniface
- 19- Période d'information
- 20- Période de questions
- 21- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Line Lecours, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 7 MARS 2016  
2016-04-53**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit adopté.

Adoptée

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES  
2016-04-54**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 360 266,46 \$.

Adoptée

**CORRESPONDANCES  
2016-04-55**

P-01 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Direction générale des finances municipales  
Madame Nancy Klein

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 737  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 295 000 \$**

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

P-02 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Direction générale des finances municipales  
Madame Nancy Klein

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 738  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 110 000 \$**

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

P-03 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Direction générale des finances municipales  
Madame Nancy Klein

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 739  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 110 000 \$**

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

P-04 Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire  
Direction générale des finances municipales  
Madame Nancy Klein

**SUJET : APPROBATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 740  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 66 000 \$**

L'approbation de ce règlement ne dispense pas la municipalité d'obtenir, le cas échéant, tout permis, certificat, autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

P-05 Madame Anne-Marie Grondin  
Communauté entrepreneuriale des Chenaux

**SUJET : GALA ARTISAN DES CHENAUX 2016**

Préparation du 2<sup>e</sup> Gala Artisans des Chenaux 2016 qui aura lieu le 11 novembre prochain et le lieu reste à déterminer. Nous sommes aussi à la recherche de partenaires pour l'événement, plusieurs forfaits existent et nous aimerions pouvoir compter sur vous.

P-06 Éco entreprises Québec  
Madame Louise Fecteau

**SUJET : PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA  
RÉCUPÉRATION HORS FOYER – AIRES PUBLIQUES  
MUNICIPALES**

La demande d'aide financière pour des équipements de récupération pour les aires publiques municipales est acceptée pour un montant de 10 793,33 \$. Dans le cadre de ce programme, Québec rembourse 70% du prix coûtant des équipements, jusqu'à 840 \$ par unité, sans dépasser le montant maximal autorisé. Sur présentation des factures et bons de livraison pour les items ci-dessous, 85 % du montant maximal sera remis.

5 Multiplus à 2 voies  
11 Publics à 2 voies

P-07 MRC des Chenaux  
Madame Marie-Pier Lemaire

**SUJET : LANCEMENT DE LA PROGRAMMATION  
D'ANIMATIONS 2016 DANS LES BIBLIOTHÈQUES  
MUNICIPALES**

P-08 Commission scolaire de l'Énergie  
Me Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général

**SUJET : MÉMOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE  
L'ÉNERGIE SUR LE PROJET DE LOI NO 86**

Joint à la présente le mémoire déposé par la Commission scolaire de l'Énergie dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi no. 86 « *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire* » ainsi que la résolution afférente à ce mémoire adoptée par le conseil des commissaires à sa séance du 29 mars 2016.

P-09 Vélo-Québec  
Rébecca Désaulniers

**SUJET : PASSAGE DU VÉLOTOUR SP 2016**

Le passage du Vélotour dans la municipalité se fera le 28 août prochain. Le succès de cet événement est possible grâce à la collaboration des municipalités traversées par nos parcours.

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015  
2016-04-56**

Tel que requis par l'article 176.1 du Code municipal, dépôt est effectué par le secrétaire-trésorier du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2015. L'excédent de fonctionnement de l'exercice est de 99 683 \$.

**APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
2016-04-57**

Il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Mont-Carmel soient approuvés tels que présentés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton avec les résultats suivants :

|                                 | <b>Montant</b> |
|---------------------------------|----------------|
| Dépenses                        | 129 983 \$     |
| Revenus                         | 46 790 \$      |
| Déficit après capitalisation    | 83 193 \$      |
| Contribution de la SHQ          | 74 874 \$      |
| Contribution de la Municipalité | 8 319 \$       |
| Travaux RAM capitalisables      | 58 451 \$      |

Adoptée

**APPROBATION DE TRAVAUX MAJEURS CAPITALISABLES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION  
2016-04-58**

Considérant les éventuels travaux à l'Office municipal d'habitation de la municipalité.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que :

- la Municipalité approuve la demande de l'Office municipal d'habitation concernant le financement supplémentaire sur vingt (20) ans pour des travaux majeurs capitalisables pour la somme de cent trente-six mille dollars (136 000 \$) ;
- la Municipalité s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts.

Adoptée

**AVIS DE MOTION  
RÈGLEMENT NUMÉRO 741  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 664 DÉCRÉTANT  
L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES  
CENTRES D'URGENCE 9-1-1  
2016-04-59**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil le règlement numéro 741, règlement modifiant le règlement numéro 664 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

**ADOPTION D'UNE SOUMISSION – MARQUAGE DE CHAUSSÉE  
2016-04-60**

Considérant la demande de soumission sur invitation pour l'exécution de travaux de marquage de chaussée adressée à quatre (4) entreprises spécialisées.

Considérant les trois (3) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que la soumission de « Marquage et Traçage du Québec » soit acceptée pour la somme de vingt-quatre mille cent deux dollars et dix sous (24 102,10 \$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée.

**ADOPTION D'UNE SOUMISSION - MATÉRIAUX D'AQUEDUC  
SURDIMENSIONNEMENT DE LA RUE JOURDAIN  
2016-04-61**

Considérant la demande de soumissions sur invitation pour l'achat de matériaux d'aqueduc concernant le surdimensionnement de la rue Jourdain à trois (3) entreprises spécialisées.

Considérant les trois (3) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par madame la conseillère Julie Régis et résolu unanimement que la soumission de « Emco Corporation » soit acceptée pour la somme de dix-neuf mille

deux cent quatre-vingt-sept dollars et quatre-vingt-dix-huit sous (19 287,98 \$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée

**ADOPTION D'UNE SOUMISSION – CAMION PICK-UP  
2016-04-62**

Considérant la demande de soumission sur invitation pour l'achat d'un camion pick-up adressée à six (6) entreprises spécialisées.

Considérant les deux (2) soumissions reçues à cet effet.

Considérant le plus bas soumissionnaire conforme au devis de soumission.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que la soumission de « St-Onge Ford » soit acceptée pour la somme de quarante-quatre mille sept cent quatre-vingt-cinq dollars et cinq sous (44 785,05 \$) taxes incluses, le tout tel que décrit au devis de soumission.

Adoptée.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET  
DES COMMUNICATIONS  
2016-04-63**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que le conseil municipal adresse la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications (MCC), afin d'obtenir une aide financière dans le cadre des projets de développements des collections pour les bibliothèques autonomes.

Que monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel les documents à cette fin.

Adoptée

**AJOUT D'UN ACHETEUR À LA RÉOLUTION 2016-03-49  
2016-04-64**

Considérant l'offre d'achat transmise au conseil municipal pour deux terrains situés sur la rue des Merisiers.

Considérant l'article 6.1 du Code municipal stipulant que la Municipalité peut aliéner à titre onéreux tout bien.

Considérant que monsieur David Lagotte désire que sa conjointe, madame Stéphanie Ross Bégin soit également propriétaire des terrains.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que madame Stéphanie Ross Bégin soit ajoutée à la résolution 2016-03-49 comme acheteur des lots 4 203 859 et 4 203 860 du cadastre du Québec.

Adoptée

**GOUVERNANCE SCOLAIRE**  
**2016-04-65**

Considérant le dépôt, en date du 4 décembre 2015, du projet de loi n° 86 : *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décisions et d'assurer la présence de parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.*

Considérant la priorité qu'il y a lieu de donner à l'éducation publique du Québec.

Considérant que la démocratie est un des fondements de notre société.

Considérant que le maintien de la démocratie scolaire serait une démonstration de volonté publique de faire de l'éducation publique une priorité.

Considérant que les élus scolaires de par leur circonscription connaissent bien les enjeux et priorités des citoyens de leur communauté.

Considérant que la commission scolaire est un partenaire important des municipalités.

Considérant que la Commission scolaire de l'Énergie et la Municipalité désirent intensifier leur partenariat.

Considérant la collaboration entre les élus scolaires et les représentants des municipalités à travailler à l'élaboration de projets ou à la résolution de problèmes.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel informe le ministre de l'Éducation du Québec afin qu'il favorise le maintien de l'actuel système de la démocratie scolaire et qu'il appuie le principe de la tenue d'élections scolaires simultanément aux élections municipales.

Adoptée

**RÉSOLUTION D'APPUI À LA LETTRE TRANSMISE À MONSIEUR LE  
MINISTRE MARTIN COITEUX AUX MAIRES DES MUNICIPALITÉS  
INTERPELÉES – DOSSIER FINANCEMENT DE CERTAINS  
ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX DE LA VILLE DE SHAWINIGAN**  
**2016-04-66**

Considérant le litige qui oppose la Ville de Shawinigan aux dix (10) municipalités voisines, dont la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, pour notre participation au financement de certains équipements, infrastructures, services et activités de la ville.

Considérant que l'apport des collectivités voisines est essentiel à la vitalité économique de la Ville de Shawinigan et que les utilisateurs extérieurs de ses services soulagent déjà le fardeau fiscal de ses contribuables.

Considérant que la Ville de Shawinigan et les municipalités interpellées ont fait consensus sur le fait que les services doivent être financés par ceux qui les utilisent.

Considérant le refus de la Ville de Shawinigan de souscrire à l'approche « utilisateur/payeur » mis de l'avant par les municipalités.

Considérant que la Ville de Shawinigan a décidé d'en appeler à l'autorité du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour que la Commission municipale du Québec intervienne, lui fasse ses recommandations et, que ultimement, nous soyons contraints, par décret ministériel, de participer à son financement.

Considérant que , selon nous, l'équité fiscale nous interdit de prendre les taxes de l'ensemble de nos contribuables, ou de réduire leurs services, pour aider la Ville de Shawinigan à financer des services dont se prévaut seulement un faible pourcentage de notre population.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement :

- d'appuyer la lettre produite par les maires des dix (10) municipalités adressée, en date du 18 mars 2016, à Monsieur le Ministre Martin Coiteux du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour faire valoir leurs points de vue;
- de préparer une requête des citoyens de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel appuyant l'approche « utilisateur/payeur » et dénonçant la volonté de la Ville de Shawinigan de facturer la municipalité.

Adoptée

**RÉSOLUTION DE DEMANDE D'INTERVENTION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) - DOSSIER DES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX DE LA VILLE DE SHAWINIGAN 2016-04-67**

Considérant le dépôt en date du 20 octobre 2015, de l'étude du coût de revient du Service loisirs, culture et vie communautaire, préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la Ville de Shawinigan.

Considérant que les municipalités sollicitées n'ont pas l'intention de conclure d'entente sur la base du rapport soumis, le jugeant inapproprié.

Considérant ainsi le litige qui oppose la Ville de Shawinigan aux dix (10) municipalités voisines pour leur participation au financement de certains équipements, infrastructures, services et activités de la ville.

Considérant l'approche envisagée par la Ville de Shawinigan d'exiger une contribution de la part des municipalités sollicitées au lieu que les services soient financés par ceux qui les utilisent selon la formule utilisateur-payeur.

Considérant que cette approche a maints effets :

- Elle est injuste parce qu'elle demande aux petites municipalités de taxer l'ensemble des contribuables ou de réduire leurs services, pour aider les villes à financer des services dont se prévaut seulement un faible pourcentage de la population desdites municipalités;
- Elle est contre-productive parce qu'elle permet aux villes d'échapper à la libre concurrence, ce qui peut mener tout droit à l'augmentation des coûts;



- Elle est pernicieuse parce qu'elle permet aux villes d'élargir indirectement leur assiette fiscale, ce qui mène tout droit à l'érosion des juridictions des petites municipalités.

Considérant que cette approche a tendance à se répandre au Québec.

Considérant la résolution R 120-08-03-16 de la Ville de Shawinigan demandant l'intervention du ministre afin de forcer les municipalités à financer certains services de la Ville de Shawinigan par l'intervention de la Commission municipale du Québec.

Considérant que seules dix (10) municipalités, attachées à trois MRC différentes, doivent, contre leur volonté, faire face à cette demande de la Ville de Shawinigan.

Considérant que les services de proximité sont un enjeu important pour la FQM et que l'approche envisagée par la Ville de Shawinigan va à l'encontre de cette orientation et attaque l'autonomie des petites municipalités.

Considérant que la FQM a comme mission première la défense de ses membres.

Considérant que l'enjeu est majeur en terme d'équité fiscale, de saine gestion des services municipaux et de protection des juridictions municipales.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement :

- que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) d'intervenir dans ce dossier en assurant les services de support nécessaires et de procéder aux revendications appropriées auprès des instances gouvernementales ;
- Que soit reconnu l'apport des collectivités voisines à la vitalité économique des villes et le fait que les utilisateurs extérieurs de leurs services soulagent le fardeau fiscal de leurs contribuables;
- Que l'approche « utilisateur/payeur » soit privilégiée parce qu'elle est plus respectueuse des contribuables des petites municipalités et plus rassurante quant au maintien des coûts de revient à un niveau acceptable par les consommateurs.

Adoptée

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE CONCERNANT LE  
TRANSFERT DU TERRITOIRE DU HOCKEY MINEUR  
VERS L'ASSOCIATION DE SAINT-BONIFACE  
2016-04-68**

Considérant les récents développements dans le dossier des services supra-locaux avec la Ville de Shawinigan.

Considérant les coûts importants que la Ville de Shawinigan désire facturer aux parents de jeunes hockeyeurs et/ou à la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel n'acceptera pas d'entente avec la Ville de Shawinigan selon les conditions proposées.

Considérant qu'il serait injuste envers la population de Notre-Dame-du-Mont-Carmel de répartir les coûts à l'ensemble.

Considérant que rien ne laisse présager qu'il y aura un dénouement sous peu avec la Ville de Shawinigan.

Considérant qu'il est important d'agir rapidement dans le transfert du territoire du hockey mineur étant donné le travail à effectuer pour les inscriptions de la saison prochaine.

Considérant le moratoire, se terminant en juin 2016, du projet de tarification des non-résidents de la Ville de Shawinigan.

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel se sent interpellée afin d'effectuer un transfert de territoire du hockey mineur, et ce dans l'intérêt de tous.

Considérant l'offre avantageuse de l'association du hockey mineur de Saint-Boniface concernant le transfert des hockeyeurs.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que monsieur le maire, Luc Dostaler, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, une entente permettant le transfert du territoire du hockey mineur vers l'association de hockey mineur de Saint-Boniface.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE**  
**2016-04-69**

Sur proposition de madame la conseillère Julie Régis, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, il est résolu que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 21h05.

Adoptée

S/ \_\_\_\_\_ S/ \_\_\_\_\_  
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier

---